

## **Annexe 1 : Liste des captages classés en zone d'actions renforcées (ZAR)**

Liste des captages situés en Auvergne-Rhône-Alpes classés en ZAR :

- Les Terriens, commune de Gannay sur Loire (03)
- Pont de Chatel, commune de La Ferté Hauterive (03)
- Port Saint Aubin, commune de Dompierre sur Besbre (03)
- Les Mottes, commune de Paray sous Briailles (03)
- Moureyre, Pideyre, Orlhac, commune de Vieillespesse (15)
- Source Chaffoix, commune d'Autichamp (26)
- Source Rouveyrol, commune de Chabrillan (26)
- La galerie de la tour, commune de La Bâtie-Rolland (26)
- Bas Beaufort puits secours, commune de Beaufort (38)
- Chozelle, Avinans secours, Coutuses, communes de Tignieu-Jameyzieu, de Satolas et Bonce et de Charvieu Chavagneux (38) et Azieu, Saint-Exupéry, Reculon, commune de Genas et de Colombier-Saugnier (69)
- Sources du Plateau de Louze, commune de Saint-Maurice-l'Exil (38)
- Charlan, commune de Ruy Montceau (38)
- Anzieux, La Vaure et Les Vials, commune de Saint-André-le-Puy (42)
- La Giraudière, commune de Saint-Just-Saint-Rambert (42)

Liste des captages situés en Bourgogne-Franche-Comté classés en ZAR, avec un périmètre intersectant la région Auvergne-Rhône-Alpes : pas de captage concerné.